



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

28 juin 2023 à 20 heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 28 juin 2023 à 20 heures, selon convocation en date du 21.06.2023, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	P	Chantal BREGERE	P	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIL	P
Éric RIVET	A	Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	P
Kristiane HINK	E						

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Stéphane Seyer est désigné secrétaire de séance.

- **Info du Maire.**

- PLUI

Constitution du groupe de travail (voir mail du 20 juin : Dans le cadre de l'élaboration du PLUI nous devons, pour la commune, déterminer le zonage, (urbain, à urbaniser, économique, agricole, pastilles stécables.....etc.). Ce travail doit être réalisé au cours des mois de juillet et août afin de rendre le résultat en septembre.

M. le Maire propose de former un groupe de travail sur ce sujet sachant que plusieurs réunions seront nécessaires ainsi que des consultations de la population.

L'ensemble des Conseillers se déclare volontaire pour participer à ce groupe de travail.

- Jardin bourdonnant.

Stéphane Seyer présente l'avancement du projet dont le deuxième atelier a eu lieu ce jour.

- Correspondant Economie circulaire.

Stéphane Seyer, correspondant Economie circulaire, présent un compte rendu de la réunion du 27 juin avec le SYDED. Voir aussi mail du 29 juin de Florence Pailler.

- Validation projet rénovation cuisine.

Réunion Chantal Bregère, Stéphane Seyer le 29 matin pour élaboration de la réponse à M. Fougeron

- Achat gobelets Mairie.

Accord du Conseil pour acheter 500 ex avec logo de la Mairie.

- Prévention mal être agricole.

Lettre à envoyer à tous les agriculteurs de la commune.

- Panneau Pocket.

Accord du Conseil pour adhérer à ce dispositif sans installation de panneau lumineux.

- **Délibération n° 36.2023 relative au choix de l'entreprise de terrassements pour l'aire de loisirs.**

3 offres ont été reçues, CMCTP, Sardin et Peltier (voir ci-après). Ces deux derniers ont déclaré vouloir travailler ensemble.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise Sardin et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- **Délibération n° 37.2023 relative au ravalement de l'épicerie.**

M. le Maire propose d'effectuer le ravalement de la façade et de le confier à Gabriel, artisan qui a effectué celui du bâtiment voisin appartenant à Eric Dieu, voir devis ci-après.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- **Délibération n° 38.2023 relative à la revalorisation des loyers.**

M. le Maire propose de revaloriser les loyers comme suit :

Montant du loyer (IRL 4ème trimestre 2021) 132.62 x (IRL 4ème trimestre 2022) Indice : 137.26

- Les nouveaux loyers s'établissent comme suit à partir du 01/07/2023
  - Logements
    - studio :  $160,96 \text{ €} \times 3,5\% = 166,59 \text{ €}$
    - ancienne poste :  $220,00 \text{ €} \times 3,5\% = 227,70 \text{ €}$
    - duplex 1 aile droite :  $337,94 \text{ €} \times 3,5\% = 349,77 \text{ €}$
    - duplex aile gauche :  $349,70 \text{ €} \times 3,5\% = 361,94 \text{ €}$
    - logement des écoles rue du Rucher (étage) :  $321,35 \text{ €} \times 3,5\% = 332,60 \text{ €}$
    - logement des écoles rue du Rucher (RDC) :  $355,22 \text{ €} \times 3,5\% = 367,65 \text{ €}$
    - logement du presbytère :  $489,76 \text{ €} \times 3,5\% = 506,90 \text{ €}$
  - ALSH Communauté de communes Ouest Limousin :  $7935,33 \text{ €/an} \times 3,5\% = 8213,07 \text{ €}$
  - Epicerie :  $192,68 \text{ € HT} \times 3,5\% = 199,42 \text{ €}$

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 4 voix pour et 3 voix contre, approuve cette revalorisation.

**Fin du Conseil : 22h**